

## Un label pour l'information santé sur Internet

Martine Perez  
27/11/2007 | Mise à jour : 23:28 | Commentaires 2

**Les sites Internet sérieux sur la santé vont bénéficier s'ils le souhaitent d'une labellisation, pour protéger le public des informations purement publicitaires, sectaires, voire des charlatans.**

Vous sortez de chez votre médecin avec un diagnostic obscur écrit quasiment en latin et vous n'avez pas osé lui poser toutes les questions inquiétantes qui affluent maintenant à votre esprit. Le cœur battant, vous tapez « sclérite nodulaire » sur Google, et immédiatement plusieurs dizaines de sites vous offrent des réponses que vous essayez de décrypter. Certaines sont d'une technicité qui relève du seul spécialiste, d'autres d'une imprécision totalement décevante. Selon une étude récente, un patient sur cinq consulte un site Internet à la recherche d'informations médicales ou de santé. Parmi les 25 sites les plus consultés en France, deux sont spécialisés dans la santé. Les thèmes de recherche les plus fréquents portent sur des informations concernant une maladie, un traitement, la nutrition et enfin les alternatives thérapeutiques.

Si le temps est révolu où l'information au patient était délivrée seulement par un médecin averti de ses mots, les millions et les millions de données sur la santé disponibles sur Internet évoquent un maquis dans lequel on peut se perdre sans fin. Quel crédit attribuer à ce site qui recommande de manger des brocolis pour se prémunir contre le cancer ou cet autre qui vante certaines préparations de phytothérapie comme antidépresseur ? Dans ce contexte, le législateur français a confié à la Haute Autorité de santé la mission d'établir une procédure de certification des sites Internet relatifs à la santé. Cette démarche vise à protéger les internautes face à des sites dont les origines sont très différentes, mais pas toujours franchement explicites : sociétés savantes, institutions, presse médicale, associations de malades, industriels du médicament, commerces de divers produits à visée sanitaire, charlatans... Désormais, sous l'égide de la Haute Autorité en France, les sites Internet qui le souhaitent pourront obtenir le label HONcode (pour « Health on the Net »). Pour en bénéficier, ils devront satisfaire huit critères : l'indication de la qualité des rédacteurs, la transparence du financement du site, la séparation entre la ligne éditoriale et la politique publicitaire, le professionnalisme (il faudra identifier un webmestre et avoir une adresse de contact), la justification de toute affirmation sur les bienfaits ou les inconvénients d'un traitement, la citation des sources d'information, la confidentialité des informations personnelles données, le cas échéant, par des patients, la complémentarité (c'est-à-dire le fait de préciser que ces informations viennent en complément d'une relation avec un médecin et ne s'y substituent pas). Le contrôle du contenu ne fait pas partie des critères de sélection, car, du fait d'une évolution permanente, cela mobiliserait un nombre considérable d'experts en temps réel.

### Huit critères exigés

Pour mener à bien ce travail de certification que lui a confié le législateur par le décret du 26 octobre 2004 relatif à la création de la Haute Autorité de santé, cette dernière a choisi la Fondation Health on the Net et établi avec elle une convention de partenariat pendant trois ans. Cet organisme non gouvernemental installé à Genève depuis 1995 est reconnu comme référence internationale en matière de labellisation des sites relatifs à la santé. Il suffit aux éditeurs de sites sur la santé, pour s'engager dans cette démarche, de se rendre sur le site [www.hon.ch](http://www.hon.ch) et de répondre à ses exigences.

Lorsque le site est en conformité avec les huit principes du HONcode, il est vite certifié (en huit jours environ). Des instructions sont alors adressées à l'éditeur pour qu'il affiche enfin le logo HONcode sur sa page d'accueil, ce qui permettra à l'internaute de l'identifier comme tel.

### Le Flash

- 11h24 Pesticides aux Antilles: information judiciaire
  - 11h17 Nucléaire: empêcher l'Iran (Olmert)
  - 11h16 Mayotte/nauffrage: collision avec la police
  - 11h11 Epidémie de gastro-entérite en France
  - 11h08 Mayotte/clandestins: 2 morts, 8 disparus
  - 10h52 Le dernier chef du GIA condamné à mort
  - 10h50 Colonna accuse ses complices
  - 10h37 Une policière tuée en Belgique
  - 10h23 Portugal: pétition pour le retour de Figo
  - 10h14 Réouverture de l'aéroport de Mossoul
- ◀ 1/6 ▶ tout le flash



**LE FIGARO · fr**  
*magazine*

**Rêves de diamants**  
JEU-CONCOURS  
Gagnez 197 575 € de bijoux signés des plus grands joailliers

**100 % cadeaux**  
Tout pour les enfants : jouets, mode et déco, plus d'une centaine d'idées pour Noël avec un concours en bonus.

**Petits plats d'hiver ?**  
Cuisinez comme maman avec notre sélection de recettes mijotées. Des plats pas forcément légers mais tellement bons !

Mode - Beauté - Joaillerie - Déco - Célébrités

**Histoires de savoirs**  
Jean-Luc Nothias résout les nombreux mystères de la science.



**Questions high-tech**  
Chaque semaine, la rédaction du Figaro répond à vos questions sur le monde la technologie.



**Voir la Terre se lever**  
La sonde Kaguya a filmé un lever et coucher de Terre. Découvrez les images.